

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Agronomie, agriculture, développement durable

Université de Picardie Jules Verne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)



Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,1

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Agroscience, chimie, procédés et développement durables

Établissement déposant : Université de Picardie Jules Vernes (UPJV)

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation :

La licence professionnelle (LP) Agronomie, agriculture et développement durable (AADD) relève du champ de formations Agroscience, chimie, procédés et développement durables. Les objectifs scientifiques et professionnels sont de former des techniciens supérieurs pouvant s'insérer dans divers secteurs d'activités (production végétale, agronomie, commerce en agroéquipements et agrofournitures) en visant des métiers variés (conseiller, animation/formation des agriculteurs en agroécologie et accompagnement des technico-commerciaux, chargé d'études et de missions, ingénierie en systèmes de cultures innovants et agroénergétiques).

La formation est proposée exclusivement en alternance. Elle présente un tronc commun et deux parcours Agricultures, développement durables (ADD) et Agriculture de conservation des sols, commerce en agroéquipements, agrofournitures, biodiversité (ACS-CAAB) avec des spécificités de formation et de débouchés professionnels.

La LP AADD est portée par l'UFR (unité de formation et de recherche) Sciences de l'UPJV (pôle Sciences d'Amiens).

Analyse

Objectifs

Le dossier développe à la suite d'une présentation générale de la formation, et de façon précise, les objectifs scientifiques et professionnels, les connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation, les débouchés en terme de métiers (techniciens supérieurs spécialisés en agro-écologie et agro-diversité). Les deux options proposées ont des objectifs bien distincts : production agricole et conseil agroenvironnemental pour l'un, production, conseil agroécologique et technico-commercial en agroéquipement pour l'autre.

Les postes occupés par les diplômés de la LP AADD sont bien identifiés dans le rapport et dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et sont cohérents au regard des objectifs de la formation.

Organisation

La LP AADD propose un total de 610 heures sur une année de formation. Les étudiants ont le choix entre l'option ADD et ACS-CAAB.

La moitié de la formation correspond à des enseignements scientifiques et techniques, un quart est consacré à des unités d'enseignement (UE) de spécialisation à travers une des deux options possibles (4 UE de 150 heures) et le dernier quart est consacré aux modules professionnalisants (projet tuteuré et projet en entreprise).

La LP AADD est ouverte à l'alternance (contrat professionnel et en apprentissage).

Positionnement dans l'environnement

L'équipe pédagogique est impliquée dans l'équipe EDYSAN (Ecologie et dynamique des systèmes anthropisés, FRE 3498), unité de recherche du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) et de l'UPJV formée de trois équipes dont un des axes de recherche porte sur agroécologie/sciences du sol/biodiversité. Le dossier ne précise aucun lien avec des écoles doctorales, d'autres laboratoires ou autres établissements d'enseignement.

La formation se situe à l'interface de la gestion de la production végétale, du développement en agroécologie et de la commercialisation des agroéquipements et agrofournitures. Elle est bien positionnée au niveau local voire au niveau national comme l'indique le nombre de propositions de contrats d'alternance proposé aux étudiants (plus de 120 sur quatre ans).

Il existe d'autres licences professionnelles au niveau local (LP *Agro ressources et environnement* mention *Productions végétales* de Reims, LP *Expérimentateur du végétal* du Havre, LP *Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires* de l'université du Littoral) à national (LP *Gestion durable des ressources en agriculture* à Clermont-Ferrand, LP *Agriculture* de Strasbourg, LP *Management des exploitations agricoles* de Nancy) mais sans total recouvrement thématique ou sur des schémas de production géographiquement spécifiques.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique comprend 17 personnes dont 12 enseignants-chercheurs (EC) de l'équipe de recherche EDYSAN et 33 % d'heures effectuées par des d'intervenants extérieurs (ce qui représente un bon équilibre pour une formation de LP). Cette équipe est complétée par plus de 100 partenaires de domaines variés (production, conseil, recherche et développement, etc.) publics (exemples : chambre d'agriculture, INRA, etc.) et privés (coopératives, groupement agricole d'exploitation en commun, GAEC, entreprises, etc.) dont la liste est fournie en annexe du dossier. Ces partenaires interviennent lors de vacations et/ou par l'accueil des étudiants stagiaires, apprentis ou en contrat professionnel.

Le fonctionnement de la LP semble reposer beaucoup sur le responsable de la formation qui est EC mais aussi agriculteur et responsable scientifique d'une plateforme de recherche en agroécologie. La situation professionnelle du responsable, l'accès à l'exploitation et à la plateforme est une richesse pour la formation. En revanche ce fort investissement personnel peut constituer un risque potentiel pour l'avenir de la formation.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs oscillent entre 23 et 32 étudiants dans la période 2011-2016 avec une augmentation ces deux dernières années. Le nombre de candidatures pour la LP *AADD*, le nombre de structures intéressées pour proposer des contrats d'alternance montrent que la formation a une bonne lisibilité et visibilité.

Le profil des étudiants a évolué puisque maintenant 100 % sont en alternance.

Le taux de réussite est de 77 % donc inférieur à la moyenne nationale (87 %). Cependant elle devient supérieure à 90 % si on ne tient pas compte des étudiants qui abandonnent en début de formation (jusqu'à 5 en 2013). Les causes d'abandon sont bien identifiées par l'équipe pédagogique (adaptions à l'alternance, quantité de travail à fournir) et des propositions d'amélioration sont envisagées (diminution du volume horaire, modification des dates de soutenances de stage).

Les enquêtes d'insertion professionnelle réalisées à 12 (enquête interne) et 30 mois après diplôme (enquête ministérielle) montrent que le taux d'intégration est semblable voire légèrement supérieur à la moyenne nationale des LP (82 %). L'analyse de ces enquêtes montre une corrélation positive entre la voie de l'alternance et le nombre d'emploi en CDI (contrat à durée indéterminée) des diplômés. De plus, l'augmentation des contrats en apprentissage peut être reliée à une diminution de la poursuite d'études enregistrée au cours du contrat. Ainsi la poursuite d'études est inférieure à 10 % pour la dernière promotion enquêtée. Soit l'alternance entraine moins à la poursuite d'études favorisant en revanche l'embauche en fin de formation ; soit elle sélectionne indirectement des candidats ne souhaitant pas faire de poursuite d'études à la fin de la LP. Dans le cas de poursuite d'études, ce peut être l'entreprise d'accueil de l'étudiant en alternance qui demande à l'étudiant de poursuivre ses études vers un master ou une école d'ingénieur, en continuant l'alternance dans la même entreprise.

La répartition des étudiants de la promotion entre les deux parcours n'est pas fournie dans le dossier.

Place de la recherche

Les EC de l'équipe pédagogique de la LP appartiennent à deux des trois équipes de l'unité EDYSAN, dont certains des thèmes de recherche sont en adéquation avec les deux parcours de la LP *AADD*.

Les étudiants peuvent bénéficier de l'utilisation de deux plateformes : une plateforme d'expérimentation mise en place en 2009 et une plateforme d'expertise et de formation professionnelle mise en place en 2008.

Bien que cela ne soit pas une nécessité forte pour les LP, la formation est bien adossée à des activités de recherche en termes d'environnement humains et d'outils d'activités de recherche.

Place de la professionnalisation

La professionnalisation dans le cadre de cette LP est fortement liée à l'alternance et aux contenus des modules professionnalisant qui représentent 160 heures de la formation. L'alternance est un avantage pour développer les contacts avec le milieu professionnel, la connaissance de l'entreprise pour l'insertion professionnelle des futurs diplômés.

Les diplômés peuvent demander le Certiphyto (certificat produits phytopharmaceutiques) auprès de la DRAF (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt).

La fiche RNCP présente clairement le contenu de la formation, les compétences à acquérir et les débouchés potentiels. Un supplément au diplôme atteste de l'acquisition des compétences par le diplômé.

Place des projets et des stages

La diversité des lieux d'alternance est soulignée au niveau national mais elle n'est pas justifiée dans le dossier par exemple par une cartographie des lieux d'accueil.

Depuis la rentrée 2016 tous les étudiants sont en alternance. Le calendrier donné en annexe montre un bon équilibre entre le nombre de semaines passées en entreprises (équivalent de 800 à 1000 heures sur l'année) et celles passées à l'université. L'étudiant est encadré par un maître d'apprentissage et un tuteur universitaire. L'évaluation se fait par la structure d'accueil et par l'équipe pédagogique.

La place du projet tuteuré dans la formation est trop faible puisqu'il représente seulement 80 heures de travaux dirigés. Le projet est orienté vers la mise en place d'un outil de communication en lien avec une problématique proposée par la structure du lieu de stage. Le travail des étudiants conduit à la réalisation d'un film vidéo, d'un rapport écrit de dix pages et d'une soutenance orale.

Il ne semble pas que le BAIP (bureau d'aide à l'insertion professionnelle) ou équivalent soit concerné par la mise en place des stages et des projets. Néanmoins, les étudiants sont bien suivis au cours de leur stage (par exemple, tuteur universitaire en direct et via la plateforme de suivi de stage).

Il existe une bonne organisation des modalités de fonctionnement et d'évaluation progressive des stages.

Place de l'international

Le dossier ne présente aucune ouverture internationale de la formation : accueil d'étrangers via Campus France de façon anecdotique, pas d'envoi d'étudiant à l'étranger, pas d'échanges d'enseignants, pas d'enseignement de langue étrangère. Cela représente un point faible pour la formation.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Malgré la mise en place en deuxième année (L2) de la licence *Sciences de la vie et de la terre (SVT)* de l'UFR sciences de l'UPJV, de modules de préprofessionnalisation en agroproduction, seulement un à deux étudiants s'orientent vers cette LP; les passerelles L2 vers LP sont donc très faibles mais c'est un constat retrouvé dans les autres LP au niveau national. Les responsables reçoivent des dossiers de candidature provenant de départements autres que ceux de la région Hauts-de-France, ce qui montre la bonne visibilité de la formation à l'échelle nationale.

La politique de soutien de l'alternance mise en place à l'échelle de l'université constitue un dispositif d'aide à la réussite pour les étudiants de la LP; il comprend un serveur numérique de suivi des stages en alternance, le plateau technique de formation et d'expertise professionnelle, des heures allouées aux enseignants pour l'encadrement individuel dans le cadre des suivis des stages et des projets tuteurés.

Modalités d'enseignement et place du numérique

La formation est accessible en formation continue (jusqu'à 4 inscrits en 2015-2016) ou par validation des acquis de l'expérience (VAE) (mais pas d'inscrit depuis 2011).

Mis à part le serveur numérique de gestion de suivi de stage et quelques approches pédagogiques (formation de pages web et vidéos), la place du numérique semble très faible. L'envoi des supports de cours ou de l'emploi du temps par messagerie n'est pas un dispositif de développement du numérique. Il manque l'utilisation d'une plateforme numérique collaborative de type Moodle.

Evaluation des étudiants

Les modalités de contrôle des connaissances sont clairement définies et précisées dans le dossier aussi bien pour les UE du tronc commun, des UE de parcours que pour les UE de projet tuteuré et de stage.

Il existe une note plancher de 10/20 aux UE projet et stage ce qui permet d'assurer que les compétences professionnelles sont bien acquises.

Suivi de l'acquisition de compétences

L'évaluation des compétences se fait essentiellement par le suivi en entreprise ; les connaissances et compétences à acquérir sont bien écrites dans la fiche RNCP.

Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés se fait à 12 mois après diplôme en interne et à 30 mois par l'enquête ministérielle relayée par le BIOIP (bureau d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle).

Les résultats des suivis des diplômés mettent en évidence une augmentation de taux d'insertion et des CDI corrélativement à l'extension des contrats en alternance à 100 % de la promotion de la LP AADD.

Il manque cependant des éléments d'exploitation des enquêtes comme la nature et le niveau des emplois occupés, le type de poursuite d'études.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Plusieurs procédures d'autoévaluation sont mises en place telles qu'une commission pédagogique paritaire en présence des étudiants et avec rédaction d'un compte-rendu, l'autoévaluation de la formation par les étudiants (modalités non explicitées dans le dossier), l'évaluation anonyme des enseignements par les étudiants.

Un conseil de perfectionnement se réunit une fois par an mais de façon non formalisée. Les professionnels donnent leur avis sur la formation plutôt à d'autres occasions comme les soutenances de stages. Le dossier ne présente ni la composition ni le mode de fonctionnement du conseil de perfectionnement.

Conclusion de l'évaluation

Points forts:

- Un bon positionnement régional et national.
- Les liens avec le réseau socio-économique permettant la formation par alternance.
- L'utilisation de la plateforme d'expérimentation en agroécologie, intéressante comme outil pédagogique.
- Une bonne lisibilité et attractivité de la formation.

Points faibles:

- Un très fort investissement individuel du responsable de formation qui pourrait apparaître comme exclusif ; cela pourrait constituer une faiblesse potentielle pour l'avenir de la formation.
- Une place du projet tuteuré insuffisante dans la formation, selon les éléments du dossier.
- Un conseil de perfectionnement non formalisé.
- L'abandon des étudiants en début d'année, qui impacte sur le taux de réussite.
- La faible attractivité pour des étudiants de L2.

Avis global et recommandations:

La formation est globalement de très bonne qualité à la fois dans le contenu pédagogique et dans la professionnalisation.

Cependant, le dossier fait ressortir un manque de collégialité dans le fonctionnement de l'équipe pédagogique. Il faudrait donc s'assurer que les rôles et responsabilités soient bien partagés au sein de l'équipe pédagogique.

Le nombre d'abandons est un point faible de la formation pour lequel des évolutions pour y remédier sont proposées dans le dossier. Il faudrait peut-être également revoir les critères de recrutement en termes de niveau académique et de capacité d'investissement demandés pour une formation en alternance. Le renforcement de dispositifs d'aide à la réussite peut être également envisagé.

La place du numérique et de l'innovation pédagogique mériterait d'être développée.

Observations de l'établissement



Amiens, le 13 mars 2017

Direction de la Scolarité de la Vie de l'Étudiant Chemin du Thil 80025 AMIENS Cedex 1 **2** 03-22-82-72-52

e-mail: franck.dibitonto@u-picardie.fr

Monsieur le Président

HCERES 2 Rue Albert Einstein **75013 PARIS**

Objet : Réponse officielle évaluation

LICENCE PROFESSIONNELLE AGRICULTURE, DEVELOPPEMENT DURABLE

Vos Réf C2018-EV-0801344B-DEF-LP180013380-018805-RT

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom de la directrice de l'UFR des Sciences à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation.

A la suite de la transmission du rapport d'évaluation, la directrice, les responsables de formation et moi-même tenons à vous signaler que nous n'avons pas de remarques particulières à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président de l'Université de Picardie Jules Verne

Mohammed BENLAHSEN